Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSIILON
PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction des Relations avec
Les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement – Autorisation.

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 2010-I-1383

Du 22 avril 2010

CONSIDERANT la qualité, la vocation et l'utilisation des milieux environnants, et en particulier l'éloignement des populations riveraines ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation doivent tenir compte, d'une part, de l'efficacité des techniques disponibles et de leur économie, d'autre part de la qualité, de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants, ainsi que de la gestion équilibrée de la ressource en eau;

CONSIDERANT que les conditions légales de délivrance de l'autorisation sont réunies,

Par arrêté n° 2010-1-1383 du 22 avril 2010, la société REEFER TERMINAL SETE, dont le siège est situé à 34200 SETE, Zone Portuaire, est autorisée à exploiter une plate-forme logistique constituée d'un entrepôt frigorifique destiné au transit et à l'entreposage de produits alimentaires, à l'adresse précitée.

Le bénéficiaire devra se conformer strictement aux dispositions contenues dans l'arrêté d'autorisation qui définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou des dangers que cette installation est susceptible d'entraîner.

TITRE 1 - PORTEE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GENERALES ---------- 4

CHAPITRE 1.1 BENEFICIAIRE ET PORTEE DE L'AUTORISATION ---------- 4
CHAPITRE 1.2 NATURE DES INSTALLATIONS ---------- 4
CHAPITRE 1.3 CONFORMITE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ---------- 6
CHAPITRE 1.4 DUREE DE L'AUTORISATION ---------- 6
CHAPITRE 1.5 MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITE ---------- 6
CHAPITRE 1.6 DELAIS ET VOIES DE RECOURS ---------- 7
CHAPITRE 1.7 TEXTES APPLICABLES ---------- 7

TITRE 2 – GESTION DE L'ETABLISSEMENT ---------- 8

CHAPITRE 2.1 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ---------- 8
CHAPITRE 2.2 RESERVES DE PRODUITS OU MATIERES CONSOMMABLES ---------- 8
CHAPITRE 2.3 INTEGRATION DANS LE PAYSAGE ---------- 9
CHAPITRE 2.4 DANGER OU NUISANCES NON PREVENUS ---------- 9
CHAPITRE 2.5 INCIDENTS OU ACCIDENTS ---------- 9
CHAPITRE 2.6 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS TENUS A LA DISPOSITION DE L'INSPECTION ---------- 9
CHAPITRE 2.7 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE A L'INSPECTION ---------- 9

TITRE 3 - PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ---------- 10

CHAPITRE 3.1 CONCEPTION DES INSTALLATIONS ---------- 10
CHAPITRE 3.2 CONDITIONS DE REJET ---------- 11

TITRE 4 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES ---------- 12

CHAPITRE 4.1 PRELEVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU ---------- 12
CHAPITRE 4.2 COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES ---------- 12
CHAPITRE 4.3 TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'EPURATION ET LEURS CARACTERISTIQUES DE REJET AU MILIEU ---------- 13

TITRE 5 – DECHETS ---------- 17

CHAPITRE 5.1 PRINCIPES DE GESTION ---------- 17
CHAPITRE 5.2 ELIMINATION DE DECHETS ---------- 18
CHAPITRE 5.3 CONTROLE DES CIRCUITS D'ELIMINATION ---------- 18

TITRE 6 - PREVENTION DES NUISANCES SONORES ET DES VIBRATIONS ---------- 19

CHAPITRE 6.1 DISPOSITIONS GENERALES ---------- 19
CHAPITRE 6.2 NIVEAUX ACOUSTIQUES ---------- 20

TITRE 7 - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ---------- 20

CHAPITRE 7.1 PRINCIPES DIRECTEURS ---------- 20
CHAPITRE 7.2 CARACTERISATION DES RISQUES ---------- 21
CHAPITRE 7.3 INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS ---------- 21
CHAPITRE 7.4 GESTION DES OPERATIONS PORTANT SUR DES SUBSTANCES POUVANT PRESENTER DES DANGERS ---------- 24
CHAPITRE 7.5 PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES ---------- 26
CHAPITRE 7.6 MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT ET ORGANISATION DES SECOURS ---------- 28

TITRE 8 - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A CERTAINES INSTALLATIONS DE L'ETABLISSEMENT ---------- 31

CHAPITRE 8.1. PREVENTION DE LA LEGIONELLOSE ---------- 31
CHAPITRE 8.2. INSTALLATIONS DE REFRIGERATION UTILISANT DE L'AMMONIAC COMME FLUIDE FRIGORIGENE ---------- 36

TITRE 9 - SURVEILLANCE DES EMISSIONS ET DE LEURS EFFETS ---------- 38

CHAPITRE 9.1 PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE ---------- 38
CHAPITRE 9.2 MODALITES D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTO-SURVEILLANCE ---------- 39
CHAPITRE 9.3 SUIVI, INTERPRETATION ET DIFFUSION DES RESULTATS ---------- 40

TITRE 10 – ECHEANCES ---------- 40

TITRE 11 - AUTRES DISPOSITIONS ---------- 41

CHAPITRE 11.1 CONTROLES ET INSPECTION DES INSTALLATIONS ---------- 41
CHAPITRE 11.2 INFORMATION DES TIERS ---------- 41
CHAPITRE 11.3 EXECUTION ---------- 41

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Préfecture de l'Hérault et à la mairie de SETE.